

## LIVRET IV

# Incidences **N**otables **P**révisibles du **P**rojet sur l'**E**nvironnement

L'analyse des incidences notables prévisibles du projet sur l'environnement considère ce dernier mot dans une acception large dans le sens du cadre de vie et non pas seulement des considérations sur des aspects écologiques ou naturels.

Dans un premier temps, il y a lieu de considérer les effets des principales infrastructures projetées, au premier rang desquelles le contournement sud de La Roche-sur-Yon qui a fait l'objet d'une étude d'impact. Cette infrastructure aura des impacts positifs sur l'environnement, mais aussi des effets négatifs que le projet compense par des mesures visant à les atténuer.

Dans un second temps, ce sont les autres grandes infrastructures de transport (TGV, pôle multimodal de La Roche-sur-Yon, projets routiers départementaux...) et équipements culturels et sportifs susceptibles d'engendrer des incidences sur l'environnement au sens large, qui feront l'objet d'une présentation.

Dans un troisième temps, ce seront les orientations inscrites dans le Document d'Orientations Générales ayant des conséquences sur l'environnement au sens large, qui seront traitées au regard de la notion de développement durable du territoire (incidences sociales, économiques et écologiques).

## **Les incidences prévisibles du contournement Sud de La Roche-sur-Yon**

### Eléments contextuels

Une étude des milieux naturels concernés par l'aménagement du contournement Sud de La Roche-sur-Yon a été réalisée en 2004 par la société SCE. Elle dresse l'état initial, les impacts de l'aménagement sur l'environnement ainsi que les mesures compensatoires prises.

Située à 1,5 km en bordure sud de l'agglomération de La Roche-sur-Yon, l'aire d'étude s'étend sur environ 15 Kilomètres de long et sur 300 mètres de large. Sont concernées par cet aménagement, à l'échelle du SCOT, les communes de La Roche-sur-Yon, Saint Florent des Bois, Nesmy, Les Clouzeaux, Venansault.

Il s'agit d'un secteur bocager traversé par plusieurs cours d'eau : les ruisseaux de la Trézanne, de l'Ornay, de la Livraie, de la Tinouze et de l'Yon. Ce réseau hydrographique et ses milieux contigus constituent des zones de connexion biologique.

### Des incidences écologiques prévisibles

Ce secteur est concerné par deux ZNIEFF qui contiennent des potentialités biologiques importantes :

- Zones de bois et bocage à l'Est de La Roche-sur-Yon : ZNIEFF de type II (18 495 hectares)
- Vallée de la Riallée : ZNIEFF de type I (168 hectares)

Les boisements ne sont représentés que par quelques bosquets épars. Le passage d'une voie de ce niveau a nécessairement des impacts importants sur le parcellaire agricole et nécessite des réaménagements fonciers (un remembrement a été organisé dans chaque commune

traversée) avec des conséquences écologiques parfois importantes. Le réseau des haies de part et d'autre de l'autoroute, ainsi que la faune qui y vit, seront probablement fortement perturbés par ces modifications de passage.

Le tableau ci-dessous synthétise les incidences du contournement d'un point de vue de l'affectation des biotopes et les mesures compensatoires prises.

	Biotopes affectés	Mesures de suppression et de réduction des impacts et mesures compensatoires
Emprises strictes (incluant voies de désenclavement mais pas les bassins ni les zones de dépôt)	a. cultures : 34 ha b. Prairies (total) : 47 ha c. Prairies humides : 5,5 ha d. Prairies en friches : 0,3 ha e. Total haies détruites : 8 820 m - Haies de valeur forte : 6 473 m - Haies de valeur moyenne : 911 m - Haies de valeur faible : 350 m - Haies non renseignées : 1 086 m (souvent rideau de saules dans talwegs) f. Mares : 11-12 (50 à 250 m <sup>2</sup> soit en tout 1 500 m <sup>2</sup> ) + 2 portions d'étangs g. Cours d'eau franchis : 900 m dont une rectification sur + ou – 270 m, avec destruction de ripsilyve sur la Livraie, 46 m sur la Tinouze, + ou – 265 m sur la Trézanne h. Bois feuillus-fourrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de la station de Damier de la Succise et gestion écologique de la parcelle favorable au maintien de l'espèce ;</li> <li>- Propositions de cicatrisation du bocage au contact de la route en fonction de son intérêt écologique, du profil en long de la route et du risque collision avec les oiseaux et les chauves-souris ;</li> <li>- Limitation de la pollution des eaux ;</li> <li>- Limitation des impacts en phase chantier ;</li> <li>- Implantation de clôtures étanches, préservation des haies les plus intéressantes.</li> <li>- 28 ouvrages petites et moyennes faunes</li> </ul>

(Source : SCE Impacts et mesures sur les milieux naturels – mars 2005)

Notons que pour beaucoup d'espèces, les infrastructures entraînent des effets de barrière, qui limitent leurs aires de répartition, rendent des habitats inaccessibles et peuvent conduire à terme à l'isolement des populations. Des mesures compensatoires sont prévues pour pallier ces effets, en particulier vis à vis de la petite et moyenne faune, par la création de 28 ouvrages spécifiques.

L'étude d'impact montre que le projet routier peut avoir des incidences sur la qualité des eaux superficielles du fait de leur pollution soit chronique, accidentelle, saisonnière ou liée aux travaux. Néanmoins, une bonne gestion des eaux par des bassins spécifiques devrait limiter la pollution des principaux cours d'eau franchis.

Le trafic routier aura notamment pour conséquence des émissions aériennes en monoxyde de carbone, en oxyde d'azote, en poussières et en métaux lourds. Cependant, le contournement diminuera le trafic en milieu urbain et par conséquent limitera l'exposition des habitants à la pollution automobile et à la nuisance sonore en constituant une rocade urbaine complète autour de la ville centre.

#### Incidences du contournement sud sur l'économie

Le contournement Sud de La Roche-sur-Yon aura probablement des effets induits en terme économiques, du point de vue de l'implantation d'entreprises susceptibles d'être intéressées par un positionnement proche de l'un des quatre échangeurs prévus.

Il devrait participer de ce fait à l'essor économique du sud du territoire. Mieux desservi, celui-ci pourra bénéficier d'une recrudescence de l'attractivité touristique sur cet axe puisque la durée des déplacements depuis le littoral sera plus courte.

#### **Les incidences prévisibles des autres infrastructures de transport**

D'autres infrastructures de transport, autres que le contournement sud, auront des incidences sur l'environnement.

L'électrification de la ligne TGV doit permettre une meilleure desserte de La Roche-sur-Yon et, par extension, de l'agglomération. Les effets escomptés sont d'une part un renforcement de la fonction métropolitaine de la Préfecture du fait de l'amélioration de l'accessibilité externe du territoire, et d'autre part un gain de temps pour les usagers, ainsi qu'une offre de déplacement par rail plus attractive et concurrentielle vis à vis de l'automobile.

De surcroît, l'attractivité de ce mode de transport se verra renforcée par la création autour de la gare de La Roche-sur-Yon d'un pôle multimodal visant à augmenter l'offre et l'efficacité des transports en commun urbains et des modes doux.

La future organisation des transports alternatifs à l'automobile devrait avoir pour conséquence une amélioration du cadre de vie et des effets bénéfiques en matière environnementale. La diminution, ou tout du moins la stabilisation de l'usage de l'automobile, devrait permettre de participer à la lutte contre la pollution atmosphérique.

Le développement des pistes cyclables et des cheminements piétonniers entrent dans la stratégie d'un développement durable du territoire. Elles s'accompagneront de politiques incitatives à l'utilisation de ces modes doux. Cette politique se concrétisera aussi par la constitution de nouveaux maillages.

Les effets induits visés sont la limitation de l'usage de l'automobile pour les courtes distances, la réduction de la pollution automobile, et l'amélioration de la diversité dans le choix des modes de transport.

La création des contournements des communes s'inscrivent dans le projet départemental 2010. Peuvent être cités : les contournements de Belleville sur Vie (nord et sud), du Poiré sur Vie (Sud), la déviation de Saint Denis la Chevasse, le contournement nord de Dompierre sur Yon, de la Ferrière, la déviation d'Aubigny, La liaison RN 160, RD 746, RD 747, le doublement du contournement Nord à La Roche-sur-Yon, troisième créneau à 2 x 2 voies à La Roche-sur-Yon.

Toutes ces nouvelles voies doivent concourir à un désengorgement des centres urbains, à une fluidification des trafics, à une sécurisation accrue des axes routiers, à un allègement des flux existants, à une amélioration des conditions de déplacement, et par conséquent, à une amélioration de la qualité de la vie des usagers et des riverains.

### **Les incidences prévisibles des équipements culturels et sportifs d'envergure**

Un certain nombre d'équipements programmés sur le territoire vont concourir à accroître les offres d'équipements culturels et sportifs. Par leur envergure, ils contribueront à asseoir le rayonnement du territoire. Peuvent être cités pour exemples : l'Historial de la Vendée dédié à l'histoire de la Vendée depuis ses origines, la Maison des Libellules visant à sensibiliser le public à l'écosystème des bords de l'Yon, le Vendespace dédié à des manifestations et compétitions sportives nationales ou internationales et à des spectacles, ainsi que le site de Moulin Papon où il existe un projet de création d'une zone d'activités de loisirs et de tourisme.

### **Les incidences prévisibles en matière d'habitat**

#### Un projet pour limiter le mitage de l'urbanisation

Le SCOT a pour objectif de limiter l'étalement urbain par une politique de renouvellement des tissus urbains existants et de limitation des constructions dans les villages. Cette politique d'urbanisation veille en outre à la préservation des paysages.

Des indicateurs de suivi en terme d'urbanisation seront mis en place.

L'effet escompté du projet en matière d'urbanisme est de renforcer la prise en compte du développement durable sur le territoire Yon et Vie.

#### Un projet favorisant une offre d'habitat diversifiée

Les incidences attendues en matière d'habitat relèvent aussi d'une meilleure adaptation des formes de l'habitat afin de mieux être en mesure de répondre aux évolutions des modes de vie et démographiques (vieillesse de la population, éclatement des ménages).

Notons par ailleurs que dans le cadre du SCOT, les communes ont pris l'engagement de poursuivre leurs efforts pour développer quantitativement la part de logements sociaux.

### **Les Incidences prévisibles en matière d'environnement et d'agriculture**

#### Un projet renforçant la politique de valorisation du cadre de vie et de sensibilisation du public à l'environnement

Un des axes du SCOT est de promouvoir le cadre naturel et urbain du territoire par une politique renforcée autour du « tourisme vert » et de la sensibilisation du public à la thématique de la biodiversité. L'ouverture de la Maison des Libellules à Chaillé-sous-les-Ormeaux entre dans cette logique en contribuant à une mise en valeur des bords de l'Yon.

En outre, l'aménagement de certains abords des cours d'eau permettront de favoriser l'aspect éducatif et récréatif de ces derniers.

En terme de patrimoine urbain, peut être cité l'exemple de la ville de La Roche-sur-Yon qui mène une politique active en matière de valorisation du patrimoine napoléonien (édifices, habitat) dans le cadre de la Fédération des Villes Napoléoniennes.

Par ailleurs, la ville de La Roche-sur-Yon élabore un agenda 21 local afin de promouvoir et de favoriser les actions allant dans le sens du développement durable.

#### Les incidences en matière agricole : la recherche de la pérennisation des exploitations fragiles

La création d'un observatoire de l'agriculture va permettre de mieux appréhender les dynamiques territoriales et économiques de l'activité agricole. Les indicateurs de suivi mis en place permettront d'avoir une meilleure connaissance des exploitations fragilisées et par conséquent d'améliorer l'anticipation de ce phénomène par, le cas échéant, la prise de mesures d'accompagnement adaptées.

### **Les incidences du projet sur le développement économique du Pays Yon et Vie**

Le SCOT devrait avoir pour incidences un développement plus équilibré entre le Nord et le Sud du territoire: Le développement des infrastructures et équipements présentés précédemment participeront à cette dynamique et devrait avoir un effet d'entraînement.

Le projet doit participer au rayonnement externe du territoire par le développement des fonctions métropolitaines au premier rang duquel le développement des activités à hautes valeurs ajoutées.

En terme de développement commercial, le projet a comme objectif de réduire l'évasion commerciale vis à vis des pôles commerciaux des grandes villes de la région, tout en maintenant et en aidant le commerce de proximité à se développer car il conditionne la vitalité des bourgs et des quartiers.